

Conférence de Presse du 20 janvier 2006

Dossier de Presse

Avant Propos	Patrick Legrand Président de la commission particulière du débat public sur le projet ITER ITER : pourquoi un débat public ?
Fiche 1	La CPDP sur le projet ITER : une commission paritaire et citoyenne
Fiche 2	Les premières thématiques identifiées pour le débat public
Fiche 3	Le calendrier général du débat public sur le projet ITER
Fiche 4	Les moyens d'information et d'expression du public
Fiche 5	Les réunions publiques : dates, villes, thèmes
<i>Annexe 1</i>	<i>Décision de la Commission nationale du débat public (2 juillet 2003)</i>
<i>Annexe 2</i>	<i>Décision de la Commission nationale du débat public (6 juillet 2005)</i>
<i>Annexe 3</i>	<i>Mémento pratique - CPDP sur le projet ITER</i>
<i>Annexe 4</i>	<i>Les membres de la CPDP sur le projet ITER</i>
<i>Annexe 5</i>	<i>Projet ITER : les dates-clés</i>
<i>Annexe 6</i>	<i>Dossier du débat « ITER en Provence »</i>
<i>Annexe 7</i>	<i>La Lettre N° 1 du débat</i>

Relations - Presse

Agence MCM Consultants
Marie-Claude ZITRONE & Marie-Laurence CONNAN
Tel 04 91 31 47 37 - Fax 04 91 31 47 55
Mob 06 84 97 20 68
mcmconsultants@wanadoo.fr

ITER, pourquoi un débat public ?

« ITER à Cadarache est une installation expérimentale exceptionnelle.

*Mais, chacun le sent bien, **ITER en Provence est bien plus qu'une machine** unique, fut-elle désirée et décidée, bien plus que des assemblages de technologies innovantes, extrêmes et peu banales et bien plus que des architectures, évidemment de haute qualité environnementale, dans un site dédié de longue date à la recherche sur l'énergie atomique...*

*C'est aussi plus qu'une institution internationale toute récente et singulière, prolongement d'une coopération scientifique déjà ancienne et porteuse d'options technologiques toujours controversées. L'euphorie du soulagement retombée, ces aspects méritent encore débat, et largement au-delà des aménagements de détail ou de la simple information, **tant ITER est encore, par certains côtés, un projet en devenir.***

*En Provence, pour la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, **ITER est un projet aux multiples effets structurants à court, moyen et long termes.** C'est un fait. Bien des territoires, des milieux, des économies et des politiques témoignent de son influence. Des opérations, des besoins ou des impacts s'envisagent pour les 25, 30 ou 50 ans à venir. Acteurs socio-économiques ou associatifs et décideurs publics évaluent, imaginent et s'impliquent. **Société, environnement et économie, les trois piliers du développement durable, sont convoqués simultanément et offrent matière à débattre.***

*ITER est annoncé par ses promoteurs comme l'une des étapes clés d'une politique majeure dans le domaine de l'énergie, déterminant pour les sociétés. Connaissances fondamentales et science, recherches technologiques et applications, options générales et alternatives font donc pleinement partie des finalités qui, venant justifier le projet, méritent d'être examinées. **Après tout, la recherche nous rend certains avenir plus probables que d'autres...***

Ces analyses ont conduit la Commission nationale du débat public à organiser un débat. Le Dossier du maître d'ouvrage les confirme.

*Nous nous emploierons à ce que le débat public les prolonge et qu'ainsi, **chacun, quel que soit son point de vue ou sa qualité, contribue à enrichir un ensemble complexe** et enchevêtré d'options et de décisions publiques ou privées, échelonnées durant ces cinquante prochaines années. »*

Patrick LEGRAND

Président de la Commission particulière du débat public sur le projet ITER

La CPDP sur le projet ITER

Une commission paritaire et citoyenne

Un peu d'histoire...

Dans les années 1980, la France a progressivement renforcé son arsenal législatif de protection de l'environnement. Dans la décennie suivante, les grands projets nationaux d'infrastructures de transport suscitèrent une série de conflits, générés pour l'essentiel par la prise de conscience de l'opinion quant à l'impact de ces projets sur l'environnement

Une large réflexion s'engagea. La conception des modalités de concertation préalables à la réalisation de ces projets évolua, pour aboutir finalement à l'inscription du principe de participation du public dans le système juridique français.

La Commission nationale du débat public fut instituée en 1995. Depuis lors, quand un projet d'intérêt national dépasse 300 millions € d'investissement, la loi dispose que le maître d'ouvrage saisit obligatoirement la Commission nationale du débat public, qui décide alors s'il y a lieu d'organiser un débat public, et de créer ou non une Commission particulière, qui fixera les modalités du débat.

Expression démocratique

En l'occurrence, les responsables du projet ont saisi la CNDP, qui, dès juillet 2003, a décidé d'organiser un débat, et a constitué une Commission particulière présidée par Patrick Legrand (voir annexe 1).

Le débat public sur le projet ITER s'inscrit dans cette tradition d'expression démocratique, dont le champ est de plus en plus large. ITER est un projet aux multiples effets structurants à court, moyen et long termes, et les thématiques de débat seront diverses, bien au delà des impacts sur l'environnement. Garante du bon déroulement du débat, la CPDP sur le projet ITER a la responsabilité d'informer le public et de favoriser sa participation, contribuant ainsi à l'expression de chacun.

Indépendance & neutralité

La CPDP est indépendante de l'État, du maître d'ouvrage, des partenaires et des acteurs du projet, et des collectivités locales et territoriales concernées. Ses membres sont indemnisés par la Commission nationale selon un barème réglementé. Le maître d'ouvrage, quant à lui, finance l'organisation du débat. Chaque Commission particulière fixe de façon souveraine les conditions du débat public sur le projet concerné, en accord avec la Commission nationale. Par ailleurs, la CPDP s'assure de la qualité du débat et n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même (principe de neutralité).

Enjeux du débat public

La seconde décision de la CNDP du 6 juillet 2005 (voir annexe 2) a précisé le cadre général : bien que la décision d'implantation d'ITER à Cadarache soit alors prise, « **les enjeux économiques et sociaux du projet, son insertion dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement prévus offrent matière à débat** ».

À l'issue du débat, sans se prononcer sur le fond du projet, la Commission particulière du débat public établira le compte rendu du débat, qui sera rendu public. Pour sa part, le président de la Commission nationale du débat public en dressera le bilan. Les responsables du projet décideront alors du principe et des conditions de sa poursuite, et des modifications éventuelles à y apporter.

Les premières thématiques identifiées pour le débat public

La Commission particulière du débat public sur le projet ITER a identifié 7 premières thématiques principales en rapport avec le projet.

Lors des réunions de cadrage, entre le 2 et le 16 février, il est vraisemblable que d'autres thématiques émergeront. Elles pourront donner lieu à des réunions publiques complémentaires.

Les 7 premières thématiques identifiées :

- aménagement du territoire et équipements induits
- finalités et enjeux scientifiques
- enjeux technologiques et économiques
- milieux et équilibres écologiques, environnement et dispositifs de gestion
- société, gouvernance, sûreté
- perspectives et horizons lointains
- installations, impacts, ressources et risques

Calendrier du débat public sur le projet ITER

Avant le débat

- 2 juillet 2003** **La CNDP décide d'organiser un débat public sur le projet ITER**
(voir annexe 1)
- 6 juillet 2005** **La CNDP décide de reprendre le débat public sur le projet ITER**
(voir annexe 2)
- 4 janvier 2006** **La CNDP estime que le dossier du débat « ITER en Provence » est suffisamment complet.**
Sur proposition de la CPDP sur le projet ITER, la CNDP valide les modalités de déroulement et le calendrier du débat
Le dossier du débat « ITER en Provence » résulte d'échanges entre la CPDP et les responsables du projet.
C'est un outil majeur d'information du public.

Le débat est lancé

- 16 janvier - 6 mai 2006** **Information, participation et expression du public**
Mise en ligne du site de la CPDP sur le projet ITER
Parution du dossier du débat « ITER en Provence » et de sa version synthétique
Conférence de Presse à Marseille le 20 janvier 2006
Mise en service du N° vert : 0 800 863 294
26 janvier 2006 - réunion de lancement à Aix-en-Provence
2 au 16 février 2006 : 3 réunions de cadrage
23 février - 27 avril 2006 : réunions thématiques + rendez-vous locaux
4 mai - réunion de clôture à Marseille
N°1 de la Lettre du débat (janvier 2006 - actualité du débat)
Et d'autres Lettres du débat suivront, lorsque la CPDP l'estimera nécessaire.
- 6 mai 2006** **Clôture du débat public**
Compte rendu du Président de la CPDP
- Dans les 2 mois** **Examen par la CNDP du compte rendu du débat rédigé par le Président de la CPDP**
Publication du bilan du Président de la CNDP
- Puis, dans les 3 mois** **Publication par les responsables du projet, au Journal Officiel, des principes et des conditions de poursuite du projet ITER.**

Les moyens d'information et d'expression du public

Différents moyens sont à la disposition des citoyens qui souhaitent s'informer sur le projet ITER et sur ses enjeux.

Le dossier du débat « ITER en Provence »

Ce dossier est disponible en ligne et téléchargeable. La CPDP l'enverra aussi sur demande (N° Vert).

Ce dossier comprend les informations de base sur le projet ITER. Il sert de point de départ au débat.

Site internet : www.debatpublic-iter.org

Le site internet de la CPDP sur le projet ITER est en ligne www.debatpublic-iter.org.

Il sera interactif dès l'ouverture du débat public. Par son architecture, le site traduit la volonté de la CPDP d'ouvrir le débat et de favoriser l'expression de tous les citoyens.

Réunions publiques ouvertes à tous

La CPDP sur le projet ITER va organiser des réunions publiques, dont le planning figure en fiche 5. Toutes ces informations sont aussi en ligne sur le site internet.

Lettres du débat

La CPDP édite des journaux intitulés « La Lettre du débat ».

La Lettre du débat N°1 paraît en janvier 2006.

N° Vert

Le numéro vert est le 0 800 863 294

Contributions et cahiers d'acteurs

Les contributions conformes aux règles d'éthique du débat public seront publiées sur le site de la CPDP. Certaines pourront être diffusées par la CPDP sous la forme de cahiers d'acteurs.

Compte-rendus des réunions publiques

Dans un délai de trois jours ouvrables après les réunions publiques, les propos échangés seront mis en ligne dans leur intégralité sur le site internet, accompagnés d'un compte-rendu synthétique.

Débat public sur le projet ITER - réunions publiques (1)

Le débat public sur le projet ITER sera régi par trois grands principes : transparence, équivalence, argumentation.

Transparence, car les informations doivent être claires et accessibles à tous.

Equivalence, car au cours du débat, chacun peut s'exprimer, poser une question, donner son opinion et émettre des propositions.

Argumentation, car les différentes prises de position doivent être étayées.

Lors des « rendez-vous locaux », seuls les membres de la CPDP seront présents.

Au cours des réunions publiques, les responsables du projet participeront activement aux échanges avec les citoyens.

26 janvier 2006 : réunion d'ouverture

Aix-en-Provence (13) jeudi 26 janvier 2006
Réunion d'ouverture et cadrage (19H à 22H)
Centre universitaire de Montperrin

2 au 16 février 2006 : 3 réunions de cadrage

Manosque (04) jeudi 2 février 2006 (18H à 21H)
Thème général
Centre regain - salle Le Foyer - Sainte Tulle

Avignon (84) jeudi 9 février 2006 (18H à 21H)
Thème général

Nice (06) jeudi 16 février 2006 (19H à 22H)
Thème général
Palais des congrès - Nice Acropolis

23 février au 27 avril 2006 : 7 réunions thématiques et 3 rendez-vous locaux

Marseille (13) jeudi 23 février 2006 (19H - 22H)
Aménagement du territoire
World Trade Center

Saint Paul Lez Durance (13) vendredi 24 février 2006
Rendez-vous local : la CPDP rencontre le public 10H-17 H
Réunion publique 18H-20H
Salle des fêtes

Débat public sur le projet ITER - réunions publiques (2)

- Aix-en-Provence (13)** jeudi 2 mars 2006 (19H - 22H)
Finalités et enjeux scientifiques
Centre universitaire de Montpellier
- Salon de Provence (13)** jeudi 9 mars 2006 (18H - 21H)
Enjeux technologiques et économiques
Auditorium de l'atrium
- Pertuis (84)** jeudi 16 mars 2006 (18H - 21H)
Environnement - Milieux et équilibres écologiques
Salle des fêtes
- Marseille (13)** jeudi 23 mars 2006 (19H - 22H)
Gouvernance, risques et responsabilités
World Trade Center
- Gap (05)** Réunion généraliste
jeudi 30 mars 2006 (18H - 21H)
- Vinon sur Verdon (83)** jeudi 6 avril (14H – 20H)
Rendez-vous local : la CPDP rencontre le public de 14H à 17H
Débat de 18H à 20H
Salle des fêtes
- Paris (75)** vendredi 7 avril 2006 (18H30 - 23H)
Perspectives - Horizons lointains
Museum national d'histoire naturelle
- Manosque (04)** jeudi 13 avril 2006 (18H - 21H)
Installation - Impact - Ressources - Risques
Centre Regain
- Beaumont-de-Pertuis (84)** jeudi 27 avril 2006 (14H - 20H)
Rendez-vous local : la CPDP rencontre le public 14H-17H
Réunion publique 18H-20H
Salle polyvalente

4 mai 2006 : réunion de clôture

- Marseille (13)** jeudi 4 mai 2006 (18H - 21H)
Réunion de clôture

Décision de la Commission nationale du débat public (2 juillet 2003)

Décision N° 2003/26/ITER/1
Projet ITER en Provence

La Commission nationale du débat public,

- Vu la loi N°2002-276 du 27 Février 2002,
- Vu le décret N° 2002-1275 du 22 Octobre pris pour l'application de celle-ci,
- Vu la lettre de saisine de la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies du 28 Avril 2003 reçue le 5 Mai 2003 et le dossier reçu le 6 juin 2003,
- Considérant que le projet est présenté par la personne publique qui en est responsable comme la mise en œuvre d'une politique de recherche majeure dans le domaine de l'énergie, impliquant une large coopération internationale ;
- Considérant qu'il est susceptible d'induire des impacts territoriaux significatifs tant au plan environnemental – risques et paysages notamment- qu'au plan socio-économique - emploi, effets induits, urbanisme - ;
- Considérant que ces impacts concerneront selon toute vraisemblance une zone intéressant au moins quatre départements et une population de plusieurs millions d'habitants ;
- Considérant qu'enfin les résultats attendus de la recherche elle-même constituent une nouvelle source d'énergie dont il est souhaitable que les avantages annoncés, en termes d'environnement notamment, soient confrontés aux réactions du public ;
- Sur proposition de son président,
- Après en avoir délibéré
- A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Décide :

Article 1

Il y a lieu d'organiser un débat public sur le projet ITER en Provence.

Article 2

La Commission nationale du débat public organisera elle-même ce débat et en confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Yves MANSILLON

Décision de la Commission nationale du débat public (6 juillet 2005)

Décision N°2005/39/ITER/6
Projet ITER en Provence

La Commission nationale du débat public

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121 et suivants
- vu le décret N°2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public, et notamment son article 7II,
- vu la décision N°2004/05/ITER/4 du 4 février 2004, prolongeant le délai prévu à l'article 8-1 du décret du 22 octobre 2004 jusqu'au 2 juillet 2004
- vu la décision N°2004/27/ITER/5 suspendant l'activité de la commission particulière du débat public
- vu la lettre du Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 4 juillet 2005

- considérant que l'accord international conclu le 28 juin 2005 comporte à la fois décision de réaliser ITER et celle de l'implanter sur le site de Cadarache
- ***considérant qu'ainsi les choix essentiels sont acquis, que cela n'exclut pas la nécessité pour la personne publique responsable du projet de répondre aux questions du public sur les justifications du projet***
- ***considérant en outre que les enjeux économiques et sociaux du projet, son insertion dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement prévus offrent matière à débat***
- considérant qu'ainsi il convient de reprendre la préparation de ce débat public décidé le 2 juillet 2003

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Décide :

Article 1

L'activité de la commission particulière du débat public sur le projet ITER reprend à compter de ce jour.

Le Président

Yves MANSILLON

CPDP ITER : mémento pratique

Adresse des bureaux	42 rue Montgrand 13006 Marseille tel 04 96 11 42 70 fax 04 96 11 42 79
Site internet	www.debatpublic-iter.org
Numéro Vert	0 800 869 294
Lettre du débat - N°1	Janvier 2006
Et, si nécessaire	Lettres du débat N°2 et N°3
Photos	Photos à télécharger sur www.debatpublic-iter.org
Réunions publiques	Aix-en-Provence (13) jeudi 26 janvier 2006 Manosque (04) jeudi 2 février 2006 Avignon (84) jeudi 9 février 2006 Nice (06) jeudi 16 février 2006 Marseille (13) jeudi 23 février 2006 Saint Paul Lez Durance (13) vendredi 24 février 2006 Aix-en-Provence (13) jeudi 2 mars 2006 Salon de Provence (13) jeudi 9 mars 2006 Pertuis (84) jeudi 16 mars 2006 Marseille (13) jeudi 23 mars 2006 Gap (05) jeudi 30 mars 2006 Vinson sur Verdon (83) jeudi 6 avril 2006 Paris (75) vendredi 7 avril 2006 Manosque (04) jeudi 13 avril 2006 Beaumont de Pertuis (84) jeudi 27 avril 2006 Marseille (13) jeudi 4 mai 2006
Contact - Presse	Agence MCM Consultants mcmconsultants@wanadoo.fr Marie-Claude Magnan (06 84 97 20 68) et Marie-Laurence Connan Tel : 04 91 31 47 37 Fax : 04 91 31 47 55
Membres de la CPDP	Patrick Legrand - Président Yves François Isabelle Giri Carole Guihaumé Didier Houi Patricia Jean-Drouart Hervé Le Guyader

Les membres de la CPDP sur le projet ITER

Patrick LEGRAND

Architecte DPLG et ingénieur de recherche de l'INRA. De 1992 à 1995, Président de la fédération française des sociétés de protection de la nature (France Nature Environnement). Ancien membre du Conseil économique et social. Co-auteur de bandes dessinées avec Hervé Le Guyader.

Yves FRANCOIS

Agriculteur producteur de céréales et élu à la Chambre d'Agriculture de l'Isère dont il préside la commission environnement. Il préside l'association Télé Promotion rurale en Rhône-Alpes. A déjà été membre d'une commission particulière de débat public.

Isabelle GIRI

Ingénieur des mines, ancienne élève de l'école normale supérieure.
Titulaire d'un doctorat de microbiologie, Isabelle GIRI est actuellement consultante en stratégie et affaires publiques dans le domaine de la santé (Société Access conseil). Ancienne chef de projet à l'Institut Mérieux et conseiller technique au cabinet du ministre des affaires sociales.

Didier HOUI

Docteur d'Etat et chercheur au CNRS, spécialiste des milieux poreux. Directeur de l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées. Vice - Président du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées, chargé de l'environnement, de l'énergie et du développement durable de 1989 à 1999.
A déjà été membre d'une commission particulière de débat public.

Patricia JEAN-DROUART

Artiste peintre. De curiosité permanente, elle a développé son style en travaillant sur l'art aborigène. Son œuvre exprime l'énergie, l'action et le mouvement.

Hervé LE GUYADER

Ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de sciences naturelles (option sciences de la vie), docteur d'Etat et titulaire d'une maîtrise de génétique (Paris VI). Professeur à l'université Pierre & Marie Curie, il dirige l'UMR 7138 « *systematique, adaptation, évolution* ». Membre du Conseil national des universités, du Comité d'éthique et de précaution (Coprema) de l'INRA et de l'IFREMER

Carole GUIHAUMÉ

Architecte DPLG, ICH, avec un cursus Erasmus, trilingue, elle est expert en immobilier d'entreprise. Impliquée dans la vie associative, elle a exercé des responsabilités d'ordre technique et financier dans des cabinets de conseil et pour le compte de maîtres d'ouvrage.

Projet ITER : les dates-clés

Le choix de construire ITER à Cadarache, à proximité du CEA/Cadarache, résulte d'une décision internationale prise le 28 juin 2005. Repères :

- Novembre 1985** Lors du sommet de Genève Reagan-Gorbatchev, la Russie propose de construire la prochaine génération de Tokamak dans le cadre d'une collaboration internationale.
- 1992** Signature de l'accord ITER sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) rassemblant quatre partenaires : les Etats-Unis, le Japon, la Russie, l'Union Européenne à laquelle sont associés la Suisse et le Canada.
- 1998** Fin de la première phase de l'étude d'ingénierie détaillée. La décision de construire ITER n'est pas prise et les Etats-Unis se retirent de la coopération. Les partenaires restants (Union européenne, Japon, Russie) définissent une nouvelle stratégie visant à réduire le coût du projet tout en maintenant les objectifs scientifiques.
- Juillet 2001** Présentation du rapport final aux trois partenaires définissant le projet et son coût. S'engage un processus de négociation internationale pour déterminer le statut de l'organisation qui sera chargée de réaliser ITER et pour le partage des contributions. Le Canada propose un site pour la construction d'ITER.
- Janvier 2003** Les Etats-Unis et la Chine rejoignent les négociations, suivis par la République de Corée. Le 26 novembre 2003, Cadarache devient le site candidat européen pour accueillir ITER. En décembre, retrait de la candidature Canadienne. Les négociations ne permettent pas de déterminer un site d'accueil entre le site européen et le site japonais.
- 26 novembre 2004** Les 25 ministres européens confirment Cadarache pour la construction de ITER.
- 28 juin 2005** A Moscou, lors d'une réunion interministérielle, décision internationale de construire ITER à Cadarache.